

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les filières bio françaises

La déclaration d'engagement de la coopération agricole

Depuis 20 ans, les coopératives agricoles contribuent activement à la structuration des filières bio françaises avec 550 coopératives et 7500 agriculteurs présents sur tous nos territoires.

Cette structuration passe par plusieurs actions concrètes :

- Un accompagnement des agriculteurs-coopérateurs pour sécuriser leurs projets et garantir le respect des exigences du cahier des charges bio,
- L'organisation de la collecte, la transformation et le conditionnement jusqu'à la mise en marché des produits,
- La valorisation des productions locales et territorialisées,
- La garantie d'un approvisionnement de qualité, traçable sur l'ensemble de la filière.

Le contexte du bio change de paradigmes puisque les attentes consommateurs se précisent et les besoins des clients (GMS, circuits spécialisés, restauration hors domicile, industries alimentaires...), s'amplifient rapidement. Conscients de cette évolution du marché, les agriculteurs coopérateurs se sont mobilisés pour partager une ambition de développement des filières bio françaises cohérente avec les principes du bio.

Dans le cadre de la semaine de la coopération agricole et du printemps bio, Coop de France lance une déclaration d'engagement des coopératives et de leurs agriculteurs coopérateurs qui repose sur une ambition partagée et 5 engagements du secteur afin de l'atteindre.

L'ambition partagée s'articule autour de 3 objectifs :

- Un développement de l'agriculture bio respectueux de ses principes,
- Un développement des filières bio françaises performantes et durables,
- La valorisation et la traçabilité des produits bio français.

Les 5 engagements que chaque coopérative pourra s'approprier en souscrivant à cette déclaration d'engagement sont :

- Soutenir un cahier des charges exigeant, ambitieux et lisible,
- Renforcer le rôle central des agriculteurs coopérateurs,
- Rechercher la performance, la compétitivité et la création de valeurs dans chaque filière et sur chaque territoire,
- Développer des partenariats structurants et durables,
- Assurer des passerelles et des échanges avec les autres acteurs pour favoriser les synergies et complémentarités entre les différents modèles de production.

« Nos chiffres sont parlants, nous pouvons être fiers de notre implication dans le développement des filières bio françaises » déclare Jérôme Caillé, vice-président de la commission bio de Coop de France. *« Il faut désormais porter cette ambition en renforçant nos actions à travers les 5 engagements qui font consensus ».*

Contact presse : Arnaud CAMUSET
Tél. 01 44 17 58 21
arnaud.camuset@coopdefrance.coop
www.coopdefrance.coop

Coop de France en bref :

Président : Michel Prugue

Délégué Général : Pascal Viné

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres :

- 2 600 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 11 545 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole),
- 85,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation),
- 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français,
- 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative,
- Plus de 165 000 salariés,
- $\frac{3}{4}$ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative,
- 550 coopératives engagées dans le bio,
- 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales,
- 90 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.

**Part de la coopération dans la
production bio française**

90 % des Porcs Bio
78 % de la collecte de céréales Bio
70 % des agneaux Bio
71 % des aliments pour bétail
55 % des volailles de chair Bio
48 % des œufs Bio
43 % des viandes bovines Bio
36 % de la collecte de lait Bio
25 % des fruits et légumes Bio
20 % des vins bio

Enquête Coop de France 2014



**la
coopération
agricole**
produisons l'avenir